

Madagascar

Analamanga

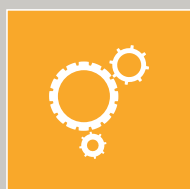


FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Avril 2015
Étude Régionale
Bulletin trimestriel

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS ANTANANARIVO - ANALAMANGA

N°058



**Au premier trimestre 2015, dans la région
d'Analamanga, le nombre des nouveaux
établissements formels augmente fortement**

1.1 LE DISTRICT D'ANTANANARIVO ATSIMONDRANO DEMEURE LE PLUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Au cours du premier trimestre 2015, dans la région Analamanga, le nombre de nouveaux établissements formels augmente de 41,1% (2 012 nouveaux établissements contre 1 426 au quatrième trimestre 2014)%. Généralement, chaque année le paiement des impôts sur les activités s'effectue au mois de mars. L'obtention de cartes statistiques est une étape obligatoire à la régularisation fiscale. Ainsi, la régularisation fiscale pourrait expliquer en partie cette forte croissance du nombre de nouveaux établissements au cours du premier trimestre 2015. Au cours du premier trimestre 2015, le nombre de créations mensuelles ne cesse d'augmenter : 525 en janvier, 627 en février et 860 en mars.

Au premier trimestre 2015, la proportion des nouveaux d'établissements installés à Antananarivo Renivohitra est similaire à celle au quatrième trimestre 2014 (54,1%). La création d'activité est

favorable à Antananarivo Renivohitra, le mieux doté en facteurs de production. La création d'activités est importante dans le district d'Antananarivo Atsimondrano (17,9% contre 13,7% au quatrième trimestre 2014). Malgré la hausse globale du nombre des nouveaux établissements au premier trimestre 2015, l'effectif des nouveaux établissements diminue dans les districts d'Ankazobe (13 nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014 à 7 nouveaux établissements au premier trimestre 2015), de Manjakandriana (104 nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014 à 60 nouveaux établissements au premier trimestre 2015) et d'Anjozorobe (21 nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014 à 16 nouveaux établissements au premier trimestre 2015). Par contre, l'effectif des nouveaux établissements dans le district d'Andramasina a quadruplé entre le quatrième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015.

1.1.1 Au premier trimestre 2015, la création d'activité reste la plus faible dans le district d'Ankazobe



Tableau 1

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ANALAMANGA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU PREMIER TRIMESTRE 2015							
DISTRICT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Antananarivo I	1	45	23	200	14	283	14.1
Antananarivo II	0	14	5	98	7	124	6.2
Antananarivo III	2	21	18	146	5	192	9.5
Antananarivo IV	0	4	10	125	8	147	7.3
Antananarivo V	1	22	9	230	6	268	13.3
Antananarivo VI	1	1	3	67	3	75	3.7
Antananarivo Avaradrano	0	9	7	213	9	238	11.8
Ambohidratrimo	1	19	14	161	9	204	10.1
Ankazobe	0	0	0	5	2	7	0.3
Manjakandriana	0	0	0	57	3	60	3.0
ANJOZOROBE	0	0	1	15	0	16	0.8
Andramasina	0	0	0	35	3	38	1.9
Antananarivo Atsimondrano	0	18	9	317	16	360	17.9
TOTAL	6	153	99	1 669	85	2 012	100.0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.2

AU PREMIER TRIMESTRE 2015, LE NOMBRE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS ANONYMES DIMINUE DE MOITIE

Au premier trimestre 2015, le nombre des établissements sous forme d'EURL est identique à celui au quatrième trimestre 2014. Par contre le nombre des nouvelles SARL et celui d'entreprises individuelles augmentent (respectivement de 9% et de 52% en glissement trimestriel). Malgré la hausse globale de l'effectif des nouveaux établissements dans la région Analamanga, le nombre des nouvelles sociétés anonymes diminue : 11 au quatrième trimestre 2014 à 6 au premier trimestre 2015.

La composition de la répartition des nouveaux établissements selon le secteur d'activités demeure identique à celle au quatrième trimestre 2014. Au premier trimestre 2015, dans la région Analamanga, la proportion des nouvelles activités dans le secteur primaire et secondaire est faible (1,1% et 8,7%). La majorité des nouveaux opérateurs s'intéressent aux activités du secteur tertiaire (90,2%).

1.2.1 Au premier trimestre 2015, la grande majorité des nouveaux établissements s'opèrent dans le secteur tertiaire



Tableau 2

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2015							
SECTEUR	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Primaire	0	2	4	15	2	23	1.1
Secondaire	1	25	13	134	2	175	8.7
TERTIAIRE	5	126	82	1 520	81	1 814	90.2
TOTAL GÉNÉRAL	6	153	99	1 669	85	2 012	100

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.3

AU PREMIER TRIMESTRE 2015: RÉAPPARITION DES NOUVEAUX OPÉRATEURS DANS LA BRANCHE « ÉNERGIE »

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, le commerce reste important (38,2% dont 23,2% de détaillants et 15,0% de grossistes) comme au quatrième trimestre 2014 (38,4%). Toutefois, le nombre des nouveaux commerçants augmente fortement de 40% en glissement trimestriel (768 nouveaux commerçants au premier trimestre 2015 contre 547 au quatrième trimestre 2014). L'effectif des nouveaux établissements opérant dans la branche « santé » augmente également : 11 nouveaux établissements de santé ont été créés au premier trimestre 2015 contre 4 au quatrième trimestre 2014. De même, le nombre des nouveaux opérateurs œuvrant dans la branche d'activité « hôtel-restaurant et bar » augmente fortement (100 nouveaux établissements

au premier trimestre 2015 contre 54 nouveaux établissements au quatrième trimestre 2014).

Au premier trimestre 2015, malgré la hausse du nombre des nouveaux établissements en général, le nombre de nouveaux opérateurs opérant dans certaines branches d'activités diminue : les « industries alimentaires » (baisse de 25%), les industries de « tanneries et cuir » et les industries extractives. L'activité de sylviculture reprend au premier trimestre 2015 (12 nouveaux opérateurs).

1.3.1 Au premier trimestre 2015, le nombre des nouveaux entrepreneurs en bâtiments et travaux publics a doublé



Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU PREMIER TRIMESTRE 2015 A ANALAMANGA							
BRANCHE D'ACTIVITES	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Agriculture	0	2	1	1	1	5	0.2
Elevage -Pêche-Chasse	0	0	2	3	0	5	0.2
Sylviculture-Vannerie	0	0	1	11	0	12	0.7
Industries extractives	0	6	3	3	1	13	1.0
Industries alimentaires	0	0	0	9	0	9	0.4
Industries de boissons	0	0	1	0	0	1	0.1
Ind. Chimiques et pharmaceutiques	0	0	1	3	0	4	0.2
Ind. Textile, filature, cordes, confection	1	1	1	14	0	17	1.0
Industrie de bois	0	1	1	7	0	9	0.4
Papeterie, édition, imprimerie	0	1	0	4	0	5	0.2
Ind. Metall. et constr machines et appar mécaniques	0	1	1	31	0	33	1.6
Industrie électrique	0	0	1	8	0	9	0.4
Energie	0	3	1	1	0	5	0.2
Constr et montage mat. de transport	0	0	0		0	0	0.0
Tannerie – cuir	0	0	0	1	0	1	0.1
Industries diverses	0	1	0	1	0	2	0.1
Matériaux de constr. Cera- miques et autres mat.	0	1	1	2	0	4	0.2
BÂTIMENT ET TP	0	10	2	50	1	63	3.1
Transport marchandises	0	1	2	100	0	103	5.1
Transport voyageurs	0	2	1	350	0	353	18.0
Auxiliaires de transport	0	6	2	6	0	14	0.8
Commerce de detail	0	12	9	445	0	466	23.2
Commerce de gros	1	48	32	221	0	302	15.0
Telecommunication	1	2	3	36	0	42	2.1
Enseignement	0	3	2	8	8	21	1.0
Santé	0	0	1	10	0	11	0.5
Organismes internationaux	0	0	0	0	1	1	0.1
Services récréatifs et sociaux	0	2	1	9	70	82	4.1
Services rendus aux entreprises	2	45	28	213	3	291	14.5
Hotel - Restaurant – Bar	1	5	0	94	0	100	5.0
Autres Services	0	0	1	28	0	29	1.5
TOTAL GÉNÉRAL	6	153	99	1 669	85	2 012	100

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.4

AU PREMIER TRIMESTRE 2015, LA MOITIÉ DES NOUVELLES SOCIÉTÉS DÉMARRENT LEURS ACTIVITÉS AVEC 2 000 000 D'ARIARY OU MOINS

Au premier trimestre 2015, le fonds de démarrage médian des nouveaux établissements est de 2 000 000 Ariary. Le fonds de démarrage de la moitié des entreprises individuelles augmente : 1 000 000 Ariary au quatrième trimestre 2014 à 2 000 000 Ariary au premier trimestre 2015. Alors que le montant du fonds de démarrage médian des SARL et des EURL est stable durant cette période.

Au premier trimestre 2015, dans la région Analamanga, le fonds de démarrage moyen des SARL diminue de 7% (4 764 000 Ariary au premier trimestre 2015 contre 5 129 000 Ariary au quatrième trimestre 2014). Par contre, les fonds de démarrage moyens des EURL et des EI augmentent par rapport à ceux du quatrième trimestre 2014 : respectivement de 16% et 19%.

1.4.1 Au premier trimestre 2015, le fonds de démarrage moyen des nouvelles EURL augmente



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION ANALAMANGA AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2014 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2015				
FORME JURIDIQUE	FONDS DE DÉMARRAGE (EN 1 000 ARIARY)			
	QUATRIÈME TRIMESTRE 2014		PREMIER TRIMESTRE 2015	
	MOYENNE	MÉDIANE	MOYENNE	MÉDIANE
SARL	5 129	2 000	4 764	2 000
EURL	3 781	2 000	4 395	2 000
EI/AUTRES	3 744	1 000	4 444	2 000

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.5

AU PREMIER TRIMESTRE 2015, LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES SONT LES PLUS MOBILES

Au premier trimestre 2015, le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements augmente : 1 568 au quatrième trimestre 2014 à 1 866 au premier trimestre 2015, soit une hausse de 19%. Les sociétés anonymes ne représentent que 0,7% des établissements en mouvements.

La modification, (correspondant soit à un changement ou un ajout d'activité, soit à un changement du lieu d'exercice des

établissements) est le type de mouvement le plus effectué (79%). Cependant, la proportion des établissements en modification diminue de 3,5 points entre les deux trimestres (82,5% au quatrième trimestre 2014). En revanche, au premier trimestre 2015, la proportion des établissements en cessation d'activité augmente de 3,4 points par rapport au quatrième trimestre 2014 (16,3% au quatrième trimestre 2014).

1.5.1 Au premier trimestre 2015, la mutation ne concerne que deux établissements en activité

Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS DANS LA RÉGION ANALAMANGA PAR FORME JURIDIQUE AU PREMIER TRIMESTRE 2015							
TYPE DE MOUVEMENT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Annulation	1	28	10	327	1	367	19.7
Modification	11	51	44	1 341	27	1 474	79.0
Reprise	1	5	1	16	0	23	1.2
MUTATION	0	2	0	0	0	2	0.1
TOTAL	13	86	55	1 684	28	1 866	100.0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA DE MARS 2014 À MARS 2015 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE													
	MARS 2014	AVR 2014	MAI 2014	JUIN 2014	JUIL 2014	AOÛT 2014	SEPT 2014	OCT 2014	NOV 2014	DÉC 2014	JANV 2015	FÉVR 2015	MARS 2015
DISTRICT D'IMPLANTATION													
Antananarivo I	188	166	147	104	102	82	99	68	87	43	79	98	106
Antananarivo II	76	90	72	48	67	44	60	56	27	29	34	43	47
Antananarivo III	119	139	92	85	81	60	54	57	54	26	54	60	78
Antananarivo IV	93	118	77	63	51	43	24	35	28	29	22	39	86
Antananarivo V	119	134	112	70	102	66	75	87	55	38	77	79	112
Antananarivo VI	41	55	38	29	40	39	25	26	17	9	20	26	29
Antananarivo Avaradrano	106	124	104	77	111	55	66	62	76	34	70	65	103
Ambohidratrimo	73	92	87	59	86	62	57	47	61	31	56	71	77
Ankazobe	13	11	10	6	15	0	6	4	9	1	1	3	3
Manjakandriana	34	49	36	27	41	26	48	67	32	5	19	15	26
Anjozorobe	18	20	18	18	16	6	9	8	7	6	4	5	7
Andramasina	32	69	30	25	24	11	10	7	2	0	7	9	22
Antananarivo Atsimondrano	183	191	150	112	147	85	89	100	62	34	82	114	164
FORME JURIDIQUE													
SA	0	3	1	3	9	1	4	5	2	4	2	2	2
SARL	58	46	78	50	80	46	47	45	57	38	41	61	51
EURL	59	29	42	37	41	26	41	35	42	21	27	38	34
EI	947	1,158	824	609	727	478	494	502	391	205	425	507	737
AUTRES	31	22	28	24	26	28	36	37	25	17	30	19	36
TOTAL	1,095	1,258	973	723	883	579	622	624	517	285	525	627	860

SOURCE : INSTAT / DIRTANA



Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale d'Antananarivo sise à Anosy pour la Région Analamanga.

L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude.

On distingue 5 types de mouvements sur les établissements :

- C : Création (établissement nouvellement créé),
- R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation),
- M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice),

- U : Mutation (changement du propriétaire),
- A : Annulation/Cessation d'activité.

Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC2012 (Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements.

Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).

